

UNIVERSITÉ

societe.union@sonapresse.com

FLSH : on boucle l'année académique 2022-2023

Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

MÉCONTENTS la semaine dernière, parce qu'il leur était demandé de boucler l'année 2022-2023 avec trois jours d'enseignements et trois d'évaluations, les étudiants de la Faculté des lettres et sciences humaines (FLSH) de l'Université Omar-Bongo (UOB) avaient décidé de ne pas se soumettre à une telle décision.

Après conciliation avec les autorités de leur décanat, les choses ont fini par rentrer dans l'ordre. "Nous étions confrontés à un problème", explique Pr Monique Koumba Manfoumbi-Mavoungou Bouyou, doyen de la FLSH. "Au regard du manque d'in-



Photo: Scott Ngokila

frastructures d'accueil, et dans l'incapacité de recevoir tous les étudiants au même moment, nous avons décidé, en réunion, de soulager les départements retardataires dans leurs enseignements et évaluations du second semestre, en attribuant aux étudiants le 10/20 académique pour boucler l'année. Notre hiérarchie ne l'a pas entendu de cette oreille, et nous a rapidement rappelés à l'ordre. Nous avons répercuté la décision aux étudiants qui ne l'ont pas accepté et ont manifesté publiquement leur désaccord. Heureusement, les choses se sont rétablies. Ils sont, actuellement, en train de passer leurs évaluations de fin de second semestre", ajoute-t-elle.

Bourses et orientations : une plus grande prise en compte des filières

ENA
Libreville/Gabon

POUR cette rentrée académique, un éventail d'orientations s'offre aux nouveaux bacheliers. À l'étudiant boursier d'opérer un choix et d'en faire la demande adressée à l'ANBG (Agence nationale des bourses du Gabon). Demande accompagnée d'une préinscription délivrée par l'établissement d'accueil de l'intéressé. L'inscription définitive ne pouvant être effectuée par les universités ou les grandes écoles pour les étudiants allocataires de l'État que sur présentation d'une attestation délivrée à cet effet par l'ANBG, précise-t-on à l'Agence.

Évidemment, en raison de la volonté d'arrimer la formation aux besoins de développement du pays, l'ANBG s'appuie sur une sélection des filières prioritaires vers lesquelles sont orientés les étudiants. Il s'agit de l'agriculture et de l'agronomie, du bois et de l'environnement, des Nouvelles technologies de l'information et de la communication, de la biologie et la biotechnologie médicale, la santé et l'éducation, les mines et le pétrole, le bâtiment, les ponts et chaussées, etc. " Et c'est sur la base de ces filières que certains établissements privés d'enseignement supérieur reçoivent en leur sein des étudiants boursiers gabonais. L'enquête préalable ayant validé leur choix par l'excellent niveau de formation ainsi que la disposition des filières précitées ", indique-t-on.

Cependant, un autre type de bourses, dites "Bourses de la coopération", existe. C'est le programme "Concorde" lancé



Photo: Jocelyn Abila

Une vue du bâtiment de l'Agence nationale des bourses du Gabon

conjointement par l'ANBG et l'ambassade de France au Gabon qui s'adresse aux étudiants en fin de cycle et aux titulaires d'une licence ou master datant de moins de deux ans, ayant suivi la procédure Campus France et souhaitant intégrer un master ou un doctorat en France. Ces bourses "Concorde" sont orientées vers les formations reconnues comme prioritaires par l'ANBG parmi lesquelles l'agriculture, l'agronomie, les énergies renouvelables, l'ingénierie de l'eau, l'ingénierie biomédicale, l'ingénierie de bois, le BTP, le tourisme, la pêche, l'aquaculture, l'environnement, etc.

En ce qui concerne le paiement des bourses, l'ANBG est responsable du règlement des allocations des bourses aussi bien au Gabon qu'à l'étranger. À cet égard elle dispose d'une agence comptable chargée de l'assurer. En raison de la bancarisation de ces allocations, les bourses sont payées par virement sur le compte bancaire de l'étudiant.

Prise en charge de l'étudiant vivant avec le handicap : le vide total !

Line R. ALOMO
Libreville/Gabon

LE dernier recensement de la population datant de 2013 estime à près de 380 000 le nombre de personnes vivant avec un handicap au Gabon, dont 1,2 % atteint le niveau universitaire. Preuve que quelque chose cloche dans la scolarisation de cette catégorie de citoyens. Pour le 1,2 % qui atteint le niveau universitaire, les mécanismes étatiques de prise en charge ou d'accompagnement de ces étudiants semblent absents, voire inexistant. Tenez, pour leur scolarité, l'astuce trouvée par on ne sait quel génie est de faire supporter ces frais par des mécènes. Des sources concordantes proches de la direction universitaire se souviennent ainsi que pour la rentrée 2020-2021, la scolarité des étudiants vivant avec le handicap avait été prise en charge par l'ancien ministre de l'Enseignement supérieur, Patrick Mouguiama-Daouda. Pour l'année 2021-2022, le tour est revenu au recteur de l'Université Omar-Bongo, le Pr Mesmin-Noël Soumaho, de régler la facture. En 2022-2023, l'ex-Première ministre, Rose-Christiane Ossouka Raponda, a pris en charge les scolarités allant de 35, 50 à 80 000 FCFA pour une trentaine d'étudiants.

Cette année, avec le Comité de transition et de restauration des institutions (CTRI), nul ne sait qui prendra le relais de cette "aumône" à laquelle on a assujéti des citoyens qui n'ont pour seul "péché" que de vivre avec un handicap. Pis, comme s'interrogeait, le président de l'Association

des étudiants handicapés, Stive Mapaga Mapaga, dans son discours marquant l'assemblée générale de leur mouvement, le 14 octobre dernier : "Où sont les autorités quand on supprime injustement les allocations d'études des étudiants(es) vivant avec le handicap ?"

L'allocation aurait donc été supprimée. Quand ? Pourquoi ? Par qui ? La situation spécifique de cette catégorie d'étudiants n'a-t-elle pas plaidé en leur faveur ?

Autre chose : si l'on concède que la scolarité est prise en charge par qui s'en sent capable, suffit-il de payer la scolarité ? Tant on sait qu'il faut à ces étudiants aller à l'école. Ce qui suppose le transport, souvent coûteux, spécialement pour eux. Il leur faut par ailleurs payer des fascicules, faire les copies des textes, exécuter les travaux de recherche. Le tout, sans aucun accompagnement financier, la bourse d'études ayant été suspendue, comme déjà indiqué.

De même, au-delà des aspects financiers, il y a aussi les infrastructures : l'absence des fameuses rampes d'accès ! Eh oui. La mère des universités dispose de plein d'amphithéâtres non accessibles pour cette catégorie d'étudiants contraints souvent de "ramper" pour accéder aux salles de cours. En 2023, du fait d'un handicap, un étudiant doit se débrouiller pour assister aux cours ! Qui est à blâmer ? À la tutelle de réagir, de cesser de rester muette face à leurs sollicitations.

Reste à espérer que le régime de Transition embarque dans son train du Renouveau, la cause de ces étudiants.